

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 28 septembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-55**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

7.1. Approbation de la convention particulière de mixité avec l'Inserm.

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Vu l'avis de la commission recherche du 22 septembre 2020,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver la convention particulière de mixité avec l'Inserm qui, dans le cadre de l'exécution du contrat de site 2018-2022, détermine les modalités de développement scientifique des unités mixtes de recherche.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la convention particulière de mixité avec l'Inserm.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	3
Votes exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0

Pièce jointe :

- Convention de mixité avec l'Inserm.

Fait à Tours, le 29 septembre 2020

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 01 OCT. 2020

Transmise au Recteur le : 01 OCT. 2020

Document soumis à l'obligation de confidentialité